

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2°.

À PARIS, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse,
n° 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 29 novembre.



Le juste-milieu a vraiment une logique admirable, et c'est merveille que de le voir se débattre contre ses adversaires ! De ce que deux partis contraires l'attaquent à la fois, il en conclut qu'il ne mérite ni les attaques de l'un, ni les reproches de l'autre ; car, dit-il triomphalement, si les légitimistes ont raison, l'opposition doit nécessairement avoir tort. C'est précisément l'argument bannal par lequel MM. Decazes et Pasquier répondaient, sous la restauration, à MM. de La Bourdonnaye et Benjamin-Constant. Les deux ministres favoris de Louis XVIII prétendaient aussi que leur système était le meilleur, le plus juste et le plus raisonnable, puisqu'il était attaqué en même temps par le côté droit et par les hommes de la gauche. Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute comment MM. Thiers, Guizot, de Broglie et Humann répondaient à leur tour à cette singulière apologie.

La situation du juste-milieu est aujourd'hui la même que celle du ministère à bascule de MM. Decazes et Pasquier. Les doctrinaires se proclament, comme leurs prédécesseurs de 1819, des hommes d'état fort habiles, parce qu'en faisant de la quasi-restauration, ils ont trouvé le moyen d'indisposer contre eux et les partisans de la légitimité et les amis de la révolution de juillet. Mais si deux affirmations en grammaire valent une négation, comment deux injures pourraient-elles valoir un éloge ? Cette observation qui n'est pas de nous, mais de Benjamin Constant, a en 1835 la même justesse et le même à-propos qu'en 1820.

Voyons donc s'il est vrai, ainsi que le prétend ce matin le *Courrier de Lyon*, que les attaques simultanées des légitimistes et de l'opposition démocratique, se neutralisent et se détruisent mutuellement.

Et d'abord quels sont les reproches que le parti légitimiste adresse au juste-milieu ? Le parti légitimiste, remarquons-le bien, ne blâme pas, au fond, les actes et les tendances de la politique doctrinaire ; au contraire, il les approuve, et en cela il est conséquent avec lui-même. Il dit seulement à M. Thiers, à M. Guizot, à MM. Humann et Sébastiani :

« Vous voulez rétablir l'ordre, donner de la force à l'autorité ; c'est très-bien : vous vous plaignez de l'anarchie morale des esprits, des doctrines subversives ; c'est encore mieux ; vous cherchez à restaurer la religion, à rendre l'hérédité à la pairie, en un mot à reconstruire tout ce que la révolution de juillet a jeté à terre, c'est à merveille ; mais qui êtes-vous pour atteindre un but aussi désirable ? Vous êtes les mêmes hommes qui pendant quinze ans avez combattu infatigablement tous les efforts tentés dans cette voie par les conservateurs de la restauration ; c'est vous qui, par vos écrits, vos journaux et vos discours, avez s'appé les bases de l'édifice social, déconsidéré le pouvoir, insulté à la religion et à ses ministres ; c'est vous qui avez propagé les doctrines dont les conséquences vous épouvantent aujourd'hui ; comment donc pourriez-vous réparer le mal que vous avez fait vous-mêmes ? imprudens ! Nous vous avions avertis cependant, nous

vous avions montré l'abîme où vous entraîniez le pays ; mais vous avez négligé nos avis, vous avez dédaigné nos conseils, bien plus, vous avez dénoncé notre prudence comme le calcul d'une odieuse et égoïste ambition : il ne vous reste plus maintenant qu'à vous retirer ; et puisque vous reconnaissez enfin le néant de vos théories, puisque vous êtes obligés d'en revenir à nos principes, eh bien ! déclarez à la face du monde que l'orgueil vous a égarés, renoncez au pouvoir, congédiez vos complices et proclamez qu'il n'y a de salut pour la France que dans la légitimité ; mais, entendons-nous bien, dans la légitimité pure et avec toutes ses conséquences. »

Nul doute que ces reproches, considérés sous le point de vue légitimiste, ne soient fondés, et certes, nous croyons qu'il serait difficile au juste-milieu de les repousser avec avantage. Mais comment pourraient-ils neutraliser ou détruire ceux que l'opposition adresse, de son côté, au système doctrinaire ? Le parti démocratique approuve-t-il la politique contre-révolutionnaire du 13 mars ? A la place de Louis-Philippe, mettez Charles X ou Henri V, pensez-vous que le parti légitimiste eût condamné les lois d'intimidation, l'état de siège, la guerre déclarée à la presse, etc., etc. ? Non sans doute. Nous l'avons dit plus haut, le parti légitimiste ne blâme qu'une chose, c'est de voir ses doctrines appliquées par les hommes qui les ont combattues quinze ans, et au profit d'une dynastie qu'il n'accepte pas. Mais changez la dynastie et les hommes, et puis vous verrez s'il demeure fidèle aux idées de réforme et de liberté qu'il soutient aujourd'hui.

En un mot, l'opposition légitimiste applaudit aux actes, tout en attaquant les personnes, et son but c'est la restauration complétée. L'opposition démocratique, au contraire, s'inquiète peu des personnes et ne s'attache qu'aux principes. L'une conclut à l'ancien régime, l'autre à la liberté. La première, si elle arrivait au pouvoir, conserverait le système doctrinaire ; la seconde le remplacerait par les maximes et les théories développées par Benjamin-Constant, Manuel et Lafayette. Elles peuvent bien attaquer en même temps la politique du 13 mars, mais il n'est pas vrai de dire que leurs attaques se détruisent mutuellement, puisqu'elles n'ont ni le même but, ni les mêmes doctrines.

DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Les lecteurs du *Censeur* savent combien de fois s'est agitée au conseil des prud'hommes la question de libre défense. Deux parties, un négociant et un ouvrier, se présentent devant le tribunal ; le négociant a la parole facile, l'habitude de discuter les affaires ; il prend devant sa partie adverse un ton assuré et impérieux qui semble déjà une garantie de son droit. L'ouvrier, au contraire, est timide, parle mal, n'ose pas contredire impoliment M. le fabricant ; il hésite, il semble se résigner à perdre sa cause, et il la perd. Que si cet ouvrier, persuadé de son incapacité, veut charger un de ses amis de prendre sa défense, alors le président du tribunal, fabricant lui-même, oppose à cette prétention un certain dé-

cret de 1809 qui, en dépit de toutes les lois générales, veut que les parties paraissent et s'expliquent en personne.

Dans une des dernières séances du conseil des prud'hommes, le sieur Boffarding, chef d'atelier, s'est présenté comme fondé de pouvoir d'une des parties et chargé de parler pour elle, il a été chassé en vertu du décret de 1809. Comme il n'était ni parent ni allié de la partie qu'il représentait, M. Falconnet, prud'homme et chef d'atelier, dit au président que ce qui était bon en 1811 ou 1809 pouvait ne plus être légal aujourd'hui ; à cela le président répondit d'un ton brusque : « Je n'ai pas d'observation à recevoir de vous. » M. Falconnet répliqua aussitôt : « Puisque vous n'avez pas d'observation à recevoir de moi, je me retire » ; ce qu'il fit immédiatement.

Nous ne ferons pas ici les observations que nous paraît mériter la conduite de M. le président ; mais voici encore un fait qui s'est présenté à la même audience.

Après la retraite de M. Falconnet, on appela une cause où il fallait entendre des témoins. Un prud'homme, chef d'atelier, M. Charnier, réclama à son tour l'exécution de la loi qui exige que les témoins prêtent serment. Le président n'eut pas égard aux instances de M. Charnier et lui fit la même réponse qu'il avait déjà adressée à M. Falconnet. « Puisque vous vous appuyez sur la loi pour ce qui concerne la défense, dit alors M. Charnier au président, je persiste, moi, à exiger l'exécution de cette loi, relativement aux formalités voulues pour l'audition des témoins. Cette loi est rappelée dans le même décret que vous avez déjà invoqué. » — « Je vous dis que je n'ai pas d'observation à recevoir », répliqua M. le président, — et M. Charnier, s'écriant « je me récus » s'est retiré.

M. Riboud a balbutié alors la menace de faire dresser procès-verbal ; mais aucun procès-verbal n'a été dressé, l'affaire n'aura sans doute pas de suites.

Ainsi donc, nous voyons le conseil des prud'hommes décider d'abord que le décret de 1809 sera exécuté, même en violation des lois ordinaires, et puis décider qu'une autre clause de ce décret, clause fondée sur la raison et la loi, sera mise en oubli. Ce n'est pas sans doute une vaine formalité que M. Charnier réclamait en demandant les garanties judiciaires qui protègent la véracité des témoignages ; il voulait obtenir, non-seulement que les témoins prêtassent serment, mais surtout qu'ils fussent entendus séparément ; car, de la manière dont on procède devant le conseil, les dépositions ne sont souvent qu'une fidèle répétition des syllabes apprises aux témoins par les parties qui les ont appelés. Quoiqu'il en soit, on a refusé d'écouter ses justes réclamations ; les exigences du Code sont décidément subordonnées au caprice d'un magistrat devenu plus puissant que la loi même.

— Ce n'est pas sans étonnement que nous avons lu dans le *Journal de Paris*, à la suite de la convocation de la cour des pairs pour samedi prochain, une phrase ainsi conçue : « MM. les pairs voudront bien se rappeler que d'après

REVUE THÉÂTRALE.

Nouveautés sur nouveautés, c'est la vie d'un théâtre secondaire : où les ouvrages les plus attrayants n'ont la plupart du temps qu'une existence de quelques semaines et où le flot qui suit anéantit celui qui le précède. C'est la vie du Gymnase, et l'on pourrait dire en parodiant le plus sot vers de Boileau :

Cesse de jouer, théâtre, ou je cesse d'écrire.

A peine avons-nous enregistré le succès des quatre vaudevilles donnés, au bénéfice de Danguin, que nous voilà forcés de nous occuper des deux nouveautés choisies à la même fin par Cécilcourt. La *Famille Moronval*, énorme drame en cinq actes, bardé d'empoisonnement, d'assassinat et autres effets inhérents au genre, effets dramatiques lorsqu'ils sont bien amenés, mais qui, entre des mains novices, n'inspirent que le dégoût au lieu de la terreur, la satiété au lieu de l'intérêt.

La *Famille Moronval*, œuvre d'écolier, où l'on sent cependant par fois le germe du talent, mais du talent qui n'est pas mûri par le goût et l'habitude, la *Famille Moronval* est un canevas usé s'il en fut, et que la hardiesse des détails ne pouvait rajeunir. Un homme qui en assassine un autre, et qui usurpe ensuite audacieusement le nom et les titres de sa victime. Une mère trompée par cette supercherie de bague et qui paie de sa vie la découverte de la fatale vérité. Voilà à peu près la base du drame de M. Lafond. Le plus grand défaut de cet ouvrage c'est de durer trois heures. Le public n'est plus d'un tempérament assez robuste aujourd'hui pour supporter de si interminables plaisirs. Les acteurs qui jouaient dans cet ouvrage ont fait d'eux-mêmes mieux pour en dissimuler les défauts et surtout le ridicule qui s'y est glissé par fois à l'oreille de ses. Anatole, dans le double personnage de l'assassin et de l'assassiné, a déployé de la chaleur et une parfaite entente de la scène. Adam a trouvé dans le rôle de Salviati de beaux effets et y a constamment apporté une excellente tenue. M^{me} Danguin, dans le rôle faux d'Olivia, a eu le talent de sauver par une passion vraie, une partie de l'odieuse niaiserie qui s'attache à ce caractère par trop italien. Au résumé, si l'ouvrage n'a pas été plus sifflé, il le doit en grande partie à ses interprètes.

Farinelly, ou une *Conspiration espagnole* est encore un de ces vaudevilles faits à la taille d'un seul acteur. La voix d'Achard,

beaucoup plus étendue que ne le réclame le vaudeville, a donné à Paris l'idée de lui faire, pour ainsi dire, des rôles d'opéra, et on lui a découpé *Farinelly* avec ses airs prétentieux et ses grands morceaux de chant. Farinelly est un Figaro, un Pinto, c'est un type jeté dans tous les moules connus d'intrigants sans argent et auxquels l'audace et l'intrigue servent de véhicule perpétuel.

Lancé à Madrid, ce chanteur y fait assez drôlement connaissance de la reine des Espagnes et la reconcilie avec son époux en neutralisant à ses risques et périls les projets ambitieux de l'inquisition et d'un vieux médecin de S. M. Il y a un rôle assez original dans la pièce, c'est celui de la nièce du docteur, échappée du couvent, qui s'est faite actrice et qui est la maîtresse de Farinelly. Ce rôle a été joué fort agréablement par M^{lle} Henriette Baudoin. Cécilcourt a donné un cachet fort original au personnage du médecin. Adam a bien saisi le caractère du monarque encapuciné de la Péninsule, et la scène assez originale qui termine l'ouvrage, scène qui se passe entre lui et son chanteur, a été rendue fort heureusement. Mais à Paul Cerize les honneurs de la soirée et de la pièce. Voix et diction, tout a été bien chez lui, et le public le lui a prouvé par de justes applaudissements.

On annonce pour jeudi prochain, au bénéfice de Vizenini, acteur que le public apprécie chaque jour davantage et qui, outre le talent, déploie chaque soir un zèle à toute épreuve, trois ouvrages nouveaux, qui ne peuvent manquer de piquer au plus haut point la curiosité publique. Le *Testament de Pigault-Lebrun*, vaudeville anecdotique en un acte, imité d'une nouvelle de l'*Artiste*, et qui rappelle une des folies spirituelles du romancier européen qui nous a fait rire si souvent. Vizenini jouera le rôle de Pigault-Lebrun. Nous applaudirons sans doute ensuite un *Fils ou le Négociant lyonnais*, drame en trois actes, précédé de l'*Auberge des Trois Oliviers*, prologue. Ce drame, de M. Montigny, l'un de nos compatriotes, a obtenu au théâtre de l'Ambigu-Comique, à Paris, un éclatant succès qui se maintient depuis plusieurs mois. Le spectacle sera terminé par la *Pensionnaire mariée*, la dernière et, dit-on, une des plus spirituelles productions de Scribe, qui fait en ce moment chaque soir chambrée au Gymnase parisien. On peut présumer qu'elle produira bientôt le même effet au Gymnase lyonnais. M^{me} Herdlika dont la rentrée, si longtemps désirée, vient enfin de nous rendre une partie des jolis ouvrages de notre répertoire, créera le principal rôle du nouveau vaudeville,

et c'est un gage assuré de succès. Peu de représentations à bénéfice ont offert jusqu'ici autant d'attraits que celle que nous nous empressons d'annoncer, et Vizenini était assez aimé du public pour n'avoir pas besoin d'autant d'éléments de réussite. Mais il a sans doute pensé qu'en fait de représentations à bénéfice, comme en fait de beaucoup de choses, abondance de biens ne nuit pas. A jeudi donc !

Pendant que le Gymnase nous prépare ainsi de nouveaux plaisirs, le Grand-Théâtre ne reste pas oisif. Le succès de *Gustave* a beau se soutenir à la même hauteur et se fortifier même encore chaque soir par de nouveaux embellissements ajoutés à son étourdissante scène de bal ; la foule a beau se presser chaque fois qu'on le joue dans la vaste salle des Terreaux, on n'en songe pas moins à la Juive qui sera prête à la fin du mois prochain avec toutes ses merveilles, avec tous ses chevaliers, tous ses chevaux bardés d'or et de fer. Tous les costumes et armures ont été fabriqués à Paris sur les modèles du Grand-Opéra, et la mise en scène sera tout aussi riche, tout aussi brillante, tout aussi pompeuse qu'à Paris.

En attendant, nous verrons mercredi ou jeudi *Guillaume Tell*, cette magnifique œuvre de Rossini, réduite en trois actes par l'auteur et dans laquelle on a habilement conservé toutes les plus admirables parties en n'élaguant que les morceaux de récitatif qui faisaient longueur. Cette remise produira incontestablement de belles recettes, surtout à présent que, suivant le conseil que nous en avions donné, la direction des théâtres s'est décidée à ne faire jouer *Gustave* qu'une fois par semaine, le vendredi. Nous ne terminerons pas cet article sans remercier, au nom des pauvres, M. Provence d'avoir choisi la pièce en vogue pour la représentation qu'on donnera mardi à leur bénéfice. Au moins cette fois ils n'auront pas, comme cela s'est vu si souvent, les honneurs de l'affiche sans en avoir les profits.

On nous promet aussi la prochaine représentation du *Don Juan* de Casimir Delavigne, qui a fait une si grande révolution dramatique à la Comédie Française. *Gustave*, *Guillaume Tell*, *Don Juan* et la *Juive*, voilà de quoi faire passer un hiver agréable aux amateurs de spectacle, sans parler même de la *Prison d'Edimbourg* dont la seconde représentation a été jeudi des plus satisfaisantes sous tous les rapports, et qui promet de tenir aussi honorablement et lucrativement sa place au répertoire de cette année déjà si riche en belles et admirables partitions.

» l'arrêt de disjonction, ils peuvent tous prendre part aux débats qui vont s'ouvrir, lors même qu'ils n'auraient assisté à aucune des audiences antérieures, ni à l'arrêt de disjonction. »

Ainsi donc, voilà encore une fois la chambre des pairs qui sort du droit commun, qui s'affranchit de toutes les lois, de tous les usages en vigueur jusqu'à ce jour.

En effet, en matière civile, un jugement est nul quand, parmi les magistrats qui prennent part à la délibération, il s'en trouve un qui n'a pas assisté à toutes les audiences où la cause a été appelée devant la cour.

En cour d'assises, les douze jurés ne peuvent quitter l'audience un seul instant, et dans les affaires qui doivent être de longue durée, on nomme un ou plusieurs jurés adjoints qui doivent assister aux débats afin de se trouver prêts à remplacer ceux des jurés titulaires qui pourraient être dans la nécessité de se retirer.

Et qu'on ne vienne pas nous objecter que la disjonction prononcée par la cour doit amener du changement dans le mode de procéder voulu par la loi, car le procès n'en est pas moins un; il n'y a qu'un acte d'accusation, qu'un arrêt de renvoi, et par conséquent, ceux de MM. les pairs qui n'ont pas pris part à cette première partie des débats doivent, *légalement* parlant, s'abstenir d'assister à la fin du procès.

Mais il est vrai que lorsqu'une cour se pose comme juridiction exceptionnelle et ne reconnaissant aucun contrôle, il lui est facile de faire de l'arbitraire puisqu'il n'y a pas de tribunal devant lequel on puisse appeler de ses actes juridiques.

Le ministère portugais n'est pas changé, mais il a été sur le point de l'être.

Dona Maria, cédant aux conseils d'une partie de ses entours, et notamment du marquis de Loulé, a voulu empêcher le départ des troupes promises à Marie-Christine. Saldanha et ses collègues ont sur-le-champ offert leurs démissions; mais la reine, après avoir inutilement essayé de former un nouveau cabinet, les a priés de conserver leurs portefeuilles. Ces nouvelles sont données comme positives par tous les journaux de Londres.

Le résultat de cette journée des dupes a été un accroissement de force pour le parti qui est aux affaires, et l'envoi immédiat du corps auxiliaire en Espagne.

On croit que le marquis de Loulé a reçu l'invitation ministérielle de voyager hors du Portugal pendant quelques années.

M^{rs} Parquin et Chaix-d'Est-Ange viennent d'être nommés d'office les défenseurs de Fieschi.

On se rappelle que ces deux avocats avaient précédemment refusé de porter la parole dans cette affaire qui sera portée devant la cour des pairs vers le milieu du mois prochain.

L'omission de la signature du *Patriote de Saône-et-Loire*, à qui nous avons emprunté hier une anecdote dont le personnage le plus saillant était un père capucin, pourrait faire croire que ce fait s'est passé à Lyon. — Nous réparons aujourd'hui notre oubli, en restituant cet article à la rédaction de notre confrère de Chalon.

M. Alphonse Gairal, juge au tribunal de la Seine, est appelé aux fonctions de conseiller à la cour royale de Lyon, en remplacement de M. Luquet, décédé.

UN SUICIDE.

Paris, au milieu des événements qui se déroulent dans son sein, qui se répètent chaque jour dans son gouffre immense, Paris nous a montré naguère, dans l'espace de peu de mois, une série de noms d'artistes, de négociants et d'hommes passionnés, accablés au nom hideux et glacial de *suicide*.

Chaque jour, nous arrivait avec les journaux l'annonce d'un suicide nouveau, et un moment cette fièvre du désespoir, cette monomanie a paru être la maladie à la mode et la couleur du siècle. Les philosophes, avides d'éclaircir, à l'aide de leur froide logique, un point si long-temps enrichi de pensées sublimes, saisirent avec bonheur cette occasion de renouveler leur verve éloquent et toujours si belle dans un esprit sans passion et dans le silence du cabinet. Mais paroles et peines inutiles... Le vent de l'infortune a soufflé sur elles en les dispersant, et le *suicide*, dans toute son horreur et son acharnement, est resté debout, fier de sa victoire, agitant d'une main son arme ensanglantée.

Quelle malédiction pèse donc sur les hommes, et quel démon nous a mordus au cœur? Le mal est-il donc sans remède et l'homme est-il ainsi fait qu'il lui faille mourir alors que le fardeau de ses misères devient trop accablant? N'y a-t-il plus harmonie entre tous les êtres, et la douce sympathie qui à elle seule donne tant de courage, parce qu'elle sait partager les plaisirs et les peines, s'est-elle retirée d'ici-bas pour habiter d'autres lieux? Cette pensée briserait l'âme, si l'âme était assez mal inspirée pour ne pas la repousser fortement. Non, le *suicide* ne vivra pas; la société, comprenant plus tard sa mission d'harmonie, triomphera de ce vice d'organisation morale; comme corps collectif, elle souffrira elle aussi, quand un de ses membres ne recevra plus les rayons de bonheur qui s'irradieront du foyer commun; la douleur alors, répartie sur l'organisme entier de la masse sociale, ne s'abattra plus, puissante et énergique, sur la portion du tout qui l'aura sentie; divisée, elle s'éteindra d'elle-même, et dès-lors nous pourrions dire adieu aux heures de désespoir et de détresse qui sonnent quelquefois encore pour nous à l'horloge de la vie.

Mais ce beau jour, quand se lèvera-t-il?... Du moins travaillons-y et espérons toujours.

Hier, encore plein de vie et de force, jeune d'âge et d'expérience, mon ami, bercé par un avenir qu'il voulait se faire heureux, se laissait aller à de douces pensées, et dans son cœur de jeune homme se pressaient en foule des désirs de réussite et d'ambition.

Mais, étrange fatalité!... dans la carrière qu'il allait parcourir, sa timidité le fait échouer au premier pas, et l'âme poignardée par ce revers, il voit en un clin-d'œil se détruire soudain son brillant avenir... Bonheur, fortune et honneur, tout disparaît comme un beau rêve, et à la place de tant de jouissances, que trouve-t-il?... rien... rien, si ce n'est de la honte et de la pitié... Le soir, son cœur ne souffrait plus... Blessé mortellement, il avait cessé de battre.

Malheureux jeune homme, égaré par des conseils imprudents, on l'avait jeté trop tôt sur la scène du monde, et victime désenchantée tu as cru devoir achever le sacrifice. Si dans l'autre vie il nous reste encore quelques souvenirs, que ton âme se repose en paix sur ceux de nos jeunes ans, sur le calme et le bonheur de notre vie de collège.

Des journaux ont cru devoir s'emparer de cette mort, de ce suicide, comme d'une belle occasion pour faire de la morale et de la sensiblerie... Vers rongeurs, il leur faut toujours une proie morte ou vivante, et, dans leur avidité, au lieu de larmes et de fleurs, ils ont versé sur la tombe de notre ami tout le fiel de leur bouche envenimée; ils ont attribué à l'amour du romantisme ce qui n'était que le résultat d'un amour-propre froissé.

Pauvre ami, à un premier revers ton front a rougi comme rougit le visage de la jeune fille candide, et succombant à l'idée poignante que tout était fini, que désormais le ridicule l'accompagnerait partout, tu as succombé aussi, — parce que tu as eu l'âme trop belle, parce que tu n'as pas compris la vie avec le ridicule et la pitié, parce que tu as cru que la mort seule pouvait te sauver du chaos dans lequel on t'avait précipité... Les hommes ont versé sur ta tombe le reproche et le sarcasme à pleines mains.

Pour moi qui gémissais de ton erreur, j'éprouve le besoin de te venger... moi qui me souviens encore de ton bon cœur, de nos jours d'enfance, qui souffre de ne plus te voir et de n'avoir pas été près de toi au jour fatal.

Parce que nous ne sommes pas assez avancés pour empêcher un mal, devons-nous donc toujours crier et maudire! Suspendons du moins nos justes observations et tournons vers le véritable but l'intention que nous avons de bien faire. Travaillons tous de concert à l'œuvre de l'amélioration de tous.

Loin de jeter la pierre à la victime qui se roule baignée dans son sang, je m'empresse toujours d'accuser la société et de plaindre l'infortuné trop faible pour lutter seul contre un malheur qui devrait être partagé par tous; et si, cédant à un besoin de souvenirs et de religion, je dirige mes pas vers l'asile où nous recevons la dernière hospitalité, j'y chercherai avec dévotion la croix funéraire qui me rappelle le tombeau d'un ami, je m'arrêterai, et là, accablé de tristesse, si je ne fléchis point le genou, du moins entraîné par de pieux sentiments, je laisserai tomber ma tête sur ma poitrine oppressée et roulerai dans mon esprit des pensées d'une double vie... Puis reprenant courage, j'attacherai la couronne d'immortalité et me retirerai en jetant un dernier regard d'adieu et d'amitié.

Le docteur F. P.

Dans l'acte d'accusation de Lacenaire, il a été dit qu'il avait été arrêté à Beaune, sans que plus de détails aient été donnés. Voici ce qu'on nous apprend sur les circonstances réellement curieuses de cette arrestation.

Au commencement de cette année, un nommé Lévy se présente chez M. Praslon, négociant à Beaune, demandant qu'on veuille bien recevoir de lui une traite de 500 fr. sur M. Josselin Leclerc, banquier à Dijon. M. Praslon refusa de prendre un effet de commerce des mains d'un homme qu'il ne connaissait pas. Alors Jacob Lévy se dit adressé à M. Praslon par M. Barberet, pharmacien à Beaune, et, sur cette indication, le montant de sa traite lui fut compté, et le titre lui-même fut expédié à Dijon par le courrier du jour.

Le lendemain, M. Praslon recevait de M. Josselin Leclerc, une lettre par laquelle celui-ci lui annonçait que la traite endossée Jacob Lévy, qu'il lui avait adressée la veille, était bien réellement de sa maison, mais qu'elle avait servi de calque à vingt mille traites semblables qui avaient été jetées dans le commerce par des faussaires.

Sa lettre à la main, M. Praslon alla chez M. Barberet qui lui avait adressé le prétendu Jacob Lévy, mais M. Barberet ne connaissait personne de ce nom. Alors signalement de l'individu qui s'était présenté sous ce nom, signalement d'après lequel M. Barberet reconnut non pas Jacob Lévy, mais Lacenaire, qu'en effet il avait vu la veille dans les rues de Beaune. On alla dans divers hôtels. Dans l'un on sut que Lacenaire venait de partir pour Lyon; mais il avait eu la maladresse de prier l'hôte de recevoir des lettres qu'il viendrait reprendre au bout de quelques jours, et déjà quelques lettres étaient venues à son adresse le matin même.

Une déposition fut faite chez le procureur du roi de Beaune; l'officier de gendarmerie reçut des instructions et on attendit le retour du prétendu Jacob Lévy. Le cinquième jour avis fut donné aux intéressés que Lacenaire avait reparu; il était occupé à lire un journal dans le café de... Il fut bientôt sous la main de la justice, et confronté avec les plaigions. Alors, avec l'aplomb qui le caractérise: Quoi, Messieurs, dit-il, vous m'arrêtez, parce que j'étais porteur d'une valeur réelle, qui a pu ou non servir à consommer des faux dans les mains des premiers porteurs; mais c'est à ceux-ci qu'il faut s'adresser et non à moi qui comme vous pourrais avoir été victime. Pour un moment les interrogateurs furent déconcertés et Lacenaire apprit qu'il allait être rendu à la liberté. Il allait prendre la clé des champs, quand une des personnes présentes lit observer que s'il n'était pas établi que Lacenaire eût usé d'un titre faux, au moins l'était-il qu'il avait pris un faux nom, et que, pour cela seul, il devait être retenu prisonnier jusqu'à plus ample informé. Cette opinion fut adoptée, et on écroua Lacenaire.

C'est pendant que l'on rédigeait l'écrou qu'arriva de Dijon à Beaune, le signalement de l'auteur présumé de l'assassinat de la rue Montorgueil.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 novembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 27 novembre.

Nous avons sous les yeux le programme des cours de la Faculté des Lettres pour l'année scolaire 1835-1836, et nous y remarquons que sur douze chaires entretenues aux frais de l'état cinq seulement sont remplies par les titulaires; et dans ce petit nombre encore, le cours de géographie ne s'ouvrira que le 30 décembre, et le cours de littérature étrangère qu'au mois de février.

MM. Guizot, Villemain, Cousin, Boissonnade, Laromiguière et Leclerc se font remplacer par des professeurs qui ont du mérite sans doute, mais qui attirent fort peu d'auditeurs.

Quant au cours de philosophie moderne, il vaquera pendant le premier semestre et peut être même plus long-temps, parce que M. Royer-Collard, qui ne professe plus, a pour suppléant M. Jouffroy, qui se trouve avoir tout son temps employé par les affaires politiques.

Tels sont les graves inconvénients qu'ont à subir les études littéraires, inconvénients que M. le ministre de l'instruction publique doit sentir aussi vivement que nous, mais qu'il lui sera bien difficile de réprimer; car parmi les coupables se trouvent les amis de M. le ministre et le ministre lui-même.

Il paraît que M. de Broglie ne peut pas se trouver en union parfaite avec M. l'ambassadeur russe en même temps qu'avec M. l'ambassadeur de la Grande-Bretagne. Il y a quelques jours, c'était M. de Pahlen qui faisait froide mine à notre ministre des affaires étrangères; la réconciliation a été faite à grand-peine entre les deux diplomates; et voilà maintenant que c'est lord Granville qui se refuse à toute démarche, sinon amicale, du moins officieuse vis-à-vis de M. de Broglie.

Notre malencontreux ministre ne peut, malgré toute sa bonne volonté, parvenir à posséder de concert les bonnes grâces du représentant de l'absolutisme russe et celles du représentant du radicalisme anglais.

VARIÉTÉS.

HUIT JOURS DANS LES MONTAGNES

ENTRE ROME ET NAPLES.

Il y a trente ans, la route de Rome à Naples laissait la campagne romaine après Velletri et Setia, ville fameuse autrefois par son vin, *Setinum ardebat in auro*, dit Juvénal. Cette route fuyait les plages mortifères des marais pontins, et allait pendant quarante-cinq milles à travers les montagnes, accidentées et souverainement pittoresques contrées de Serraneta, de Piperno et de Marone jusqu'à Terracine. Ceux qui ne craignaient pas l'influence de l'air pestilentiel pouvaient s'embarquer sur le marais, mais la route des montagnes était préférée.

Le pape Pie VI, après avoir fait dessécher, ou à peu près, les marais Pontins, plaça cette inscription fastueuse sur une colonne à l'entrée de la plaine, du côté de Rome: *Olim, palus Pontina nunc ager Pontinus*; elle y est encore. Les Français, qui ont laissé sur leur passage, en Italie, tant de bienfaits, qu'à chaque établissement d'utilité et de civilisation, les Italiens vous répondent qu'il date du *tempo dei francesi*, complètent l'œuvre du pape. Ils ouvrirent un large et magnifique chemin au milieu de ce champ pontin, où plutôt ils retirèrent de dessous les eaux où elle croupissait depuis quinze siècles l'antique voie apennine, *via appia* qui conduisait de Rome à Terracine, *Anxur* ou *Thurachyna*. Horace en décrit les relais dans son voyage à Brindes.

En allant à Terracine j'avais suivi cette voie romaine; en retournant à Rome je voulus goûter des montagnes, de la solitude désolée, des hautes tannières de brigands et des antiquités volques et romaines qui, avec les oranges et les oliviers, les aloës, les lauriers et les yucca gloriosa, s'y disputent la terre et les rochers abruptes. Magnifique spectacle, en vérité! Il mérite bien que l'on jouisse avantureusement sa vie pour en jouir quelques heures.

Il n'est pas un pouce de l'Italie banale qui s'étend le long des grandes routes des Alpes à Naples, que l'on n'ait étudié, exploré, fouillé, décrit de toutes façons. Il en est des grandes localités de l'Italie comme de ses anciens écrivains, chacun les sait matériellement et par routine d'école.

Cette Italie-là est le pays de la fantasmagorie et du fabuleux. Ceux qui la visitent se mettent en partant un prisme devant les yeux, et ne voient plus que poésie et magnificence des arts. L'imagination se charge de tous les frais du voyage, elle se prosterne à l'endroit indiqué, au monceau de pierres mentionné dans l'itinéraire. On regarderait cela froidement si on le rencontrait dans un champ de France ou d'Allemagne. N'est-ce pas qu'on se détourne à peine pour voir la maison carrée de Nîmes, l'amphithéâtre d'Arles, l'arc-de-triomphe d'Orange ou de Saint-Rémy? L'imagination adore en voyant célébrer une messe à Saint-Pierre, elle adore lorsqu'une triste histoire est entonnée par de sots pénitents; elle adore tout. Pour elle, le ciel italien est toujours d'indigo, le soleil d'ocre, l'atmosphère de feu, la végétation de fleurs; tout est ravissant, depuis les femmes, qui sont toutes des figures raphaéliques, jusqu'aux brigands, dont elle peuple chaque buisson et chaque cabane.

L'Italie, si on veut la voir sous sa mauvaise face, ne manque pas de désenchantements. C'est un pays un peu plus chaud, mais bien plus sale que la France, énormément pauvre, en comparaison de l'Angleterre, sous le rapport du bien-être et du confortable. Rome est une ville abanlonnée et misérable, où errent des mendians, des moines, des artistes étrangers, des prêtres et des voyageurs gobe-mouches. Voulez-vous un plus mortellement ennuyeux et plus infect séjour que Venise avec l'eau pourrie de ses canaux, la tristesse de ses rues, la prison de ses quartiers cernés par des fossés impurs!

Vous parlez de climat enchanteur. Ne croyez pas les poètes et les peintres: il fait du froid et du brouillard en octobre à Venise; Florence a son brumaire comme Paris; Naples est une ville de flouerie et d'ignorance, de fausseté et de malpropreté. Les cités de la Lombardie ont un caractère bâtarde qui n'est ni du Midi ni du Nord. Dans la Campagne romaine, dans la Maremme toscane, dans les plaines marécageuses qui bordent l'Adriatique, à Venise, à Ferrare, à Ravenne, aux lieux les plus poétisés, on gagne la fièvre pour peu qu'on soit tenté de se promener sentimentalement dans la soirée, ou de s'asseoir pour rêver à l'ombre d'un arbre; et encore cette fièvre est-elle assez prosaïque pour ne vous pas tuer. Elle vous fait malade et agonisant, puis elle vous laisse le corps débile et le teint safranéux.

Assez de cette Italie classique, vulgaire, sottise, proverbiale, de cette Italie de postillons de grands chemins et de Touriste. A nous le désert italien, les terres isolées, les villes dédaignées, les ruines qu'on méprise, les villages ignorés et perdus aux montagnes, les champs et les rocs pittoresques. A nous les forêts ombreuses du littoral de la Toscane et des états romains; les clairières solitaires où s'opiniâtrent à vivre les restes d'une antique culture; les routes abandonnées des Apennins, les plaines sablonneuses qui suivent le Pô et l'Adige jusqu'à la mer Adriatique, les antiques cités et les pompeux débris de l'Illyrie semi-grecque; à nous aujourd'hui les montagnes oubliées des Abruzzes, qui vers l'Orient ceignent la Campagne romaine et les marais Pontins, d'une ceinture redoutée des voyageurs. Tout cela jeté hors du passage de la foule, qui fait ce qu'on appelle le voyage d'Italie, recèle des trésors à faire une immense fortune de peintre et d'antiquaire.

Une rumeur générale, cri d'étonnement et presque d'effroi, s'éleva dans la salle de la belle *osteria* (hôtellerie) de Terracine, dont la mer vient caresser les fenêtres et la terrasse circulaire, lorsque j'annonçai mon projet d'aventureuse excursion. — Seul, — à pied, — sans escorte! — vous êtes perdu! — Que la Madone vous assiste dans votre voyage, *signor padrone*! me dit l'aubergiste avec un accent de pitié à me faire trembler; avant de partir, vous ferez bien de faire votre testament et de recommander votre âme à Dieu.

Ainsi-soit-il; donnez-moi seulement à déjeuner, afin du moins de ne pas mourir à jeun. — Tandis que je mangeais un *spezzato* et un *agro-dolce* de sanglier, la conversation allait sur le sujet tout local que je venais d'aviver et de rendre palpitant. C'était à qui réciterait le plus d'aventures effrayantes parmi cette compagnie de voyageurs anglais, russes, allemands, français, qui se trouvaient réunis une heure dans l'auberge de Terracine pour ne plus se revoir en ce monde.

On racontait surtout l'histoire de ce brigand fameux de *Cesaris* qui avait failli, quelques jours avant, s'emparer du prince Lucien Bonaparte à sa villa de Tusculum, et qui n'avait pris que son peintre; capture comique sur laquelle plus tard on a fait, en France, deux vaudevilles: sur quoi ne fait-on pas des vaudevilles! Une autre fois il avait emmené toute une pension de jeunes filles prisonnières dans ses montagnes; pauvres colombes au milieu des loups! Toute la gendarmerie papale, les dragons, les colonnes mobiles, les volontaires, sbires, soldats et espions étaient en campagne après Cesaris qui se jouait d'eux, pour tâcher de gagner la prime attachée à sa tête par le gouvernement et par le prince Lucien. Cette tête doit être maintenant bien desséchée et blanchie, dans la petite niche à barreaux de fer où on l'a exposée, suivant l'antique usage, au-dessus de la porte de Sonnino, son village natal.

Lorsque je sortis décidément pour me mettre en route, chacun me souhaita un bon voyage, comme on dit au revoir à un homme qui va se battre à brûle-pourpoint, et portez-vous bien à un agissant.

C'était l'époque du carnaval; on parodiait à Terracine les folies saillantes de Rome: il y avait grande *mascherata* dans les rues. Je vis devant la cathédrale, qui fut un temple de Jupiter, et dont la façade est encore soutenue par les colonnes de marbre de ce temple, des *artechini* et des *pulcinelle* rustiques gambadant sur le fumier.

Cet *Anzur* des Romains n'a même plus son antique petit port circulaire. On n'y voit que les restes de gros anneaux rouillés, et l'indication du bassin, comme dans les ports d'Ostie, qui sont des marais ignorés ou des amas de sable rougeâtre à 2 milles de la mer.

Ici la mer vient encore toucher la rive, mais elle ne trouve qu'une plage de sable au lieu de port et de vaisseaux.

En sortant de Terracine, la route grimpe aux montagnes, contrée horriblement impressionnante, effrayante de désolation pour l'homme qui se trouve seul au milieu de ces âpres scènes; je passai à côté de quelques masures qui, il y a trente ans, étaient le village de Maroui. Les maisons étaient désertes, sans portes ni clôtures, sans plus rien de la vie sociale. Une chétive église se délabrait et tombait ouverte à tous les vents, au milieu de ces ruines; l'autel était brisé, deux débris de chandeliers étaient jetés par terre; le sacrilège était passé là! Je marchai vite hors de ce groupe de masures désolées; de temps en temps je voyais un pâtre avec le canon de sa carabine sortant de son manteau brun surgir derrière un rocher, m'apparaître à un détour de la route ou au sommet d'une colline; terrible apparition en ce pays, où tout homme ainsi équipé peut être hardiment supposé bandit.

La route s'était portant aplanie. Une végétation luxuriante, une culture soignée et civilisée se déployait devant moi, des idées plus riantes me revenaient en l'esprit, lorsqu'une pluie battante et orageuse vint me contrister de nouveau. Où aller, quel asile trouver au milieu de ce désert à moins d'en demander un à la gothique abbaye de *Fossa Nuova*, bâtie sur la place du forum Appi suivant les antiquaires, et célèbre dans la légende merveilleuse par la mort de saint Thomas qui y rendit l'âme comme il s'acheminait vers le concile de Lyon.

Saint-Thomas d'Aquin, dit la sainte chronique, venant de Fondi, et s'étant trouvé malade en ce lieu, descendit de son mulet, enfouit son bâton en terre, et après y avoir attaché la bête, s'endormit dans le bois voisin de l'église. Le mulet s'étant délié, courut çà et là, sauta dans l'église, et poussa même l'irrévérence jusqu'à mettre les pieds dans le chœur; mais au même instant ils s'enfoncèrent dans le pavé, et l'animal tomba mort.

On montre encore les empreintes de ses pieds, qui ont été converties d'une grille de fer pour conserver la preuve du miracle. Comme on cherchait ensuite le propriétaire du mulet pour le punir de sa négligence, on trouva saint Thomas, le docteur angélique, étendu par terre et prêt à expirer. Les moines l'apportèrent au convent, et il y mourut quelques jours après. L'historien Villani et quelques autres ont écrit que saint Thomas avait été empoisonné par l'ordre de Charles 1^{er}, roi de Naples. L'explication, pour être moins merveilleuse, n'en est peut-être pas plus authentique et plus croyable.

Mais l'abbaye de *Fossa Nuova* était encore éloignée, puis il eût fallu quitter la route pour aller la trouver au milieu des terres et derrière les bois; l'excursion était dangereuse. Mieux valait accepter un abri beaucoup plus modeste qui s'offrait à moi tout-à-coup, bien que la compagnie qui l'occupait ne fût pas de mine rassurante: c'était un hangar ou plutôt un toit supporté par quatre colonnes, ayant, malgré sa rusticité pauvre, quelque chose de cette grâce pittoresque et artistique que les peuples de l'Italie méridionale jettent sur toutes leurs constructions, riches ou misérables. Un feu de sarment et de broussailles flambait au milieu, et une douzaine d'individus, hommes et femmes, au teint hâlé, à la figure âpre, aux haillons campagnards, à l'ensemble suspect, se chauffaient silencieusement autour de ce feu. Ils m'appelèrent: je leur semblais bien certainement une étrange apparition au milieu de leurs déserts, avec une tournure de citadin et mon frac d'habitude des promenades du *Corso* à Rome.

La première question fut relative à ma patrie. Je reniai ma pa-

trie, et me donnai pour Milanais. Ma profession? Je me fis passer pour un peintre en quête de paysages et de sujets d'études. Heureusement aucune de ces dames au teint de bistre ne me demanda son portrait. La troisième question était plus menaçante. Un de ces *contadini* (paysans) me demanda l'heure. Je niai ma montre. La question n'eut pas d'autres suites.

Vraiment notre réunion était une galerie à faire la fortune d'un peintre de genre. Quant à moi, je tenais peu à y figurer longtemps; aussi dès que le soleil eut laissé percer un de ses rayons, j'offris mes remerciements et réclamai au plus vite mon congé. Était-ce une famille de brigands ou une troupe de laboureurs? Il y avait doute et chances pareilles pour les deux hypothèses. La différence entre les deux espèces est si peu tranchée dans cette partie de l'Italie, qu'en vérité ce n'est pas la peine de s'y arrêter.

Au temps de la domination française, paysans et voleurs faisaient tellement race commune et solidaire, que les commissions militaires en étaient venues à condamner à mort tout individu convaincu d'avoir porté avec lui des vivres à la campagne et hors des villages. Un pain faisait fusiller un homme.

Cependant mes hôtes me donnèrent, comme je les quittais, un conseil amical qui me réconcilia presque avec leur probité: «Vous allez traverser une forêt, me dit le plus âgé de la compagnie, elle est peuplée de voleurs, et vous ferez bien de prendre au poste voisin du pont un soldat qui, pour un paolo, vous accompagnera jusqu'au-delà des bois.» Je suivis le conseil, et me voilà traversant cette grande forêt de lièges plantés dans un terrain sablonneux, avec un fantassin pour escorte.

Si les brigands avaient eu bonne envie de moi, le fusil en bandoulière du soldat pontifical ne les eût certes pas détournés de leur chasse. Apparemment ils me dédaignèrent, et nous ne fîmes d'autre rencontre que celle de quelques bucherons employés à écorcher des arbres de liège pour faire des bouchons à nos bouteilles de Champagne, et de plus désagréables de quartiers de brigands appendus à des poteaux dans les quatre angles du carrefour de la forêt. C'étaient les corps des bandits suppliciés depuis quelques jours, coupés en morceaux comme des bœufs à la boucherie et pendus là pour servir de pâture aux corbeaux, de jouet aux vents et de terreur aux voyageurs. C'est l'usage italien; quand on arrive à Rome du côté de la Toscane, le cliquetis des membres desséchés des malfaiteurs battant contre de longues perches, vous accompagne le long de la route.

Au sortir de la forêt, mon soldat me souhaita une bonne fin de voyage, reçut son paolo d'indemnité, et reprit, en sifflant un air italien, le chemin de son corps-de-garde. Heureux s'il le retrouvait! car les brigands s'amusaient par fois à venir mettre le feu à la paille des blockaus où les postes étaient établis. Les militaires, chassés par l'incendie, sont alors reçus au dehors par une fusillade qui leur arrive de tous côtés. Ce sont les divertissements, les menus-plaisirs des bandits romains.

(La suite au prochain numéro.)

LIBRAIRIE.

OUVRAGES en vente à la Maison de Commission en librairie de CH. Savy jeune, quai des Célestins, n° 49.

Traité de Chimie appliquée aux Arts, par M. Dumas, professeur de chimie, 5 gros vol. in-8°, avec 4 atlas in-folio de planches, Paris, 1835, broché. Prix: 62 fr. 50 c.

Traité de Chimie théorique et pratique, par M. le baron Thénard, pair de France, doyen de la faculté des sciences de l'Académie de Paris, professeur de chimie au collège royal de France et à l'Ecole Polytechnique, 5 gros vol. in-8° et atlas in-folio de planches, Paris, 1835. Prix: 37 fr. 50 c. 4 vol. sont en vente.

Éléments de Minéralogie appliquée aux sciences chimiques, ouvrage basé sur le système de M. Berzelius, contenant leur application à la Pharmacie, à la Médecine et à l'Economie domestique, suivis d'un Précis élémentaire de Géognosie, par MM. Girardin et Le-coq, pharmaciens des hôpitaux civils de Paris, 2 gros vol. in-8° brochés, avec planches, Paris. Prix: 14 fr.

Traité de Géognosie ou exposé des connaissances actuelles sur la constitution physique et morale du Globe terrestre, par M. d'Aubuisson de Voisins, 3 gros vol. in-8° brochés, avec planches, Paris 1835. Prix: 24 fr. L'on vend le tome 3 séparément 9 fr.

Éléments de Physique expérimentale et de Météorologie, par M. Pouillet, professeur de Physique à la faculté des sciences et à l'Ecole Polytechnique, nouvelle édition, 4 gros vol. in-8°. Prix: 25 fr. Dictionnaire de Législation usuelle, contenant les notions du droit civil, commercial, criminel et administratif, avec toutes les formules des actes et contrats et le tarif du droit d'enregistrement de chacun d'eux, par E. de Chabrol-Chaméane, avocat à la cour royale, ancien magistrat, 2 forts vol. in-4°. Paris 1835. Prix: 18 fr. Le tome 2 paraîtra le 15 décembre prochain.

Traité du Domaine Public ou de la distinction des biens considérés principalement par rapport au domaine public, par M. Proudhon, doyen de la faculté de droit de Dijon, 5 gros vol. in-8°, Paris 1835, orné d'un portrait. Prix: 35 fr.

Dictionnaire anglais français, de Boniface, 2 vol. in-8°. Paris 1835.

Prix: 15 fr. OEuvres complètes de M. de Châteaubriand, souscription avec primes de 180,000 fr., 32 vol. in-8°, grand-raisin vélin, ornés de vignettes et un atlas de 80 gravures, portraits, cartes; 8 fr. le vol. La première livraison vient de paraître. Ceux qui voudront souscrire auront la liberté de choisir les numéros de la loterie à la librairie. L'on y trouvera également les prospectus qui indiqueront les conditions de la souscription.

Dictionnaire complet de tous les lieux de la France et de ses colonies, ouvrage entièrement neuf, contenant la nomenclature et la description exacte sous les rapports géographiques, statistiques, commerciaux, historiques et administratifs des villes, bourgs, villages, hameaux, composant les 37,207 communes de la France, ainsi que tous les lieux non érigés en communes qui possèdent un établissement public quelconque ou une manufacture de quelque importance, par P. M. Barbichon, employé de l'enregistrement et des domaines, 2 forts vol. in-8°, Paris 1834, broc. Prix: 18 fr.

On trouve à la même librairie, des globes montés sur caille ainsi que les ouvrages adoptés par l'Académie des sciences tels que chimie, physique, botanique et minéralogie. (1632)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1633) Le lundi trente novembre mil huit cent trente-cinq, dix heures du matin, sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera vendu aux enchères et au comptant des objets saisis, consistant en un billard, une horloge, tables, comptoir, quinquet, rideaux, tabouret, verres à vin et à liqueurs, garde-robe, garde-manger, dresseoir, rayons, batterie de cuisine, etc., etc.

Mardi, premier décembre mil huit cent trente-cinq, à neuf heures du matin, sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, lampes, globes, pendule, commode, armoire, etc.; et de marchandises consistant en schals, mérinos, etc. et autres objets. DEMARE.

ANNONCES DIVERSES.

VENTE VOLONTAIRE

Du fonds de l'établissement d'impression sur étoffes de soie, laine et coton de M. Lagarde, propriétaire-in-dienneur, à Glazé, près Villefranche.

Le public est prévenu que le mardi premier décembre mil huit cent trente-cinq, à dix heures du matin, il sera procédé en l'étude de M^e Lambret, notaire à Villefranche, aux ventes et cession volontaires, aux enchères publiques:

1^o Du fonds de l'établissement d'impression sur étoffes de M. Lagarde, situé à Glazé, lieu du Grand-Moulin, composé de meubles, outils et ustensiles, agencements et droguerie nécessaires à cet établissement;

2^o De la suite du bail à ferme de plusieurs bâtiments, moulin et autre usine, jardin, verger, pré et vigne, situés audit Glazé, consenti pour 18 ans à M. Montandon, par le sieur Berujat, propriétaire-meurier, demeurant à Belliguy, et des indemnités qui en dépendent, au profit des preneurs.

S'adresser, d'ici-là, pour avoir des renseignements et même traiter de gré à gré, à M^e Lambret, notaire à Villefranche, dépositaire du cahier des charges. (1637)

(1456 3) **A VENDRE.** — Librairie et cabinet littéraire bien situés et très achalandés, dans un chef-lieu d'arrondissement, à six lieues de Lyon. Toutes les facilités seront accordées à l'acquéreur.

S'adresser à M. Perroud, chez M. Béraud-Lauras, lithographe, rue St-Côme, n° 8.

(1576 4) **A VENDRE de suite.** — Fonds de café situé à la Croix-Rousse, dans une des plus belles positions de la place du marché. Les personnes qui l'occupent désirent se retirer. On donnera les facilités convenables pour le paiement moyennant de bonnes sûretés.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. Orsière, dans ledit fonds.

PILULES NAPOLITAINES de M. Poisson, pharmacien, breveté du roi, rue du Roule, n. 11, à Paris.

Elles guérissent, en peu de jours et sans accident, les maladies secrètes, récentes et invétérées. Prix: 3 fr. la boîte; deux ou trois suffisent pour la guérison. Chaque boîte, enveloppée de papier blanc, est revêtue de chaque côté du cachet de l'auteur dont la nom s'y trouve écrit en toutes lettres.

Le dépôt est à Lyon, chez MM. Biétrix et comp., pharmaciens rue Neuve, n. 12; à Tarare, chez M. Michel, rue de la pêcherie. (899 12)

MALADIES DE POITRINE.

Véritable sirop pectoral de Mou-de-Veau, composé par P. Macors, pharmacien, à Lyon, rue St-Jean, n° 30.

Ce sirop a toujours obtenu la préférence sur tous les autres remèdes analogues, dans les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, extinctions de voix, crachements de sang; il arrête la phthisie pulmonaire, il la guérit complètement si l'on est constant dans son usage.

M. Macors se fait un devoir d'observer au public que ce sirop, dont il est le seul et unique inventeur, ne doit pas être confondu avec ceux qui portent, par usurpation de titre, le même nom, et qui ne méritent nullement la même confiance.

Maladies Secrètes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaire, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épicière, Grande-Rue, n° 143.

A Dijon, chez Borsary, chirurgien dentiste, rue Vanhan, n° 15.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, grande rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Gray, chez Gourdan, père, épicière.

A Genève, chez M. Burkel droguiste.

A Vienne, chez Mouret fils, épicière, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicière, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épicière, Grande-Rue.

A St-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon, n° 78.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

A Metz, chez Desroches, droguiste.

A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle.

Ainsi que dans les principales villes de France.

CHEZ GUILLAUMIN ET C.^e, RUE ST-MARC, N° 10, A PARIS.

Prix en s'abonnant
pour Paris :
20 livraisons, 6 f.
40 livraisons, 12 f.
80 livraisons, 24 f.

ENCYCLOPÉDIE DU COMMERÇANT.

DICTIONNAIRE

DU

COMMERCE ET DES MARCHANDISES,
PAR MAC CULLOCH;

CONTENANT, CLASSÉES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,
TOUTES LES CHOSES QUI INTÉRESSENT LE COMMERCE,

Telles que : Mouvement des grandes places. — Douanes, Tarifs et Lois y relatives. — Banque. — Arbitrages. — Fonds publics. — Tenue des livres. — Comptabilité commerciale ; Théorie des échanges. — Nomenclature des matières premières et des matières fabriquées ; leur origine et leurs qualités diverses, avec la manière de les connaître ; leurs débouchés en France et à l'étranger. — Indication des meilleures fabriques. — Description comparée des produits français et étrangers. — Foires des principales villes de l'Europe. — Etat des grands marchés. — Voies et moyens de transport. — Usage des places. — Poids et mesures de toutes les parties du monde. — Lois et ordonnances relatives au commerce. — Traités de commerce et de navigation. — Jurisprudence commerciale. — Faillites ; instructions pour le débiteur et le créancier. — Géographie commerciale. — Statistique des importations et des exportations. — Entrepôt fictif, réel et prohibé. — Assurances, etc., etc., etc. Enfin toutes les notions utiles à la pratique du commerce.

Ouvrage entièrement refondu et augmenté d'Articles nouveaux.

PAR MESSIEURS :
ANDRAUD, inspecteur de l'approvisionnement des combustibles de Paris.
BLANQUI aîné, directeur de l'Ecole spéciale de Commerce.
BRONGNIART, directeur de la manufacture de porcelaines de Sèvres.
JULES BURAT, rédacteur du Journal du Commerce.
DUSSARD, économiste, rédacteur du Temps.
COSTAZ, ancien chef de la division des

manufactures et du commerce.
CUNIN-GRIDAIN, député, fabricant de drap.
DEBERGUES, avocat, commissaire-priseur.
DENIÈRES, fabricant de bronzes.
DUBRUNFAULT, professeur de chimie industrielle.
LE BARON CHARLES DUPIN, membre de l'Institut, député, professeur au conservatoire des arts et métiers.
STÉPHANE FLACHAT.

FOUQUERAND, directeur du journal l'Echo du Commerce.
EUGÈNE GRIOLLET, filateur de laines.
H. GUILLEMOT, gérant du Journal du Commerce.
JACQUES LAFITTE, député, ancien régent de la Banque, ancien président du conseil des ministres.
LACHÈVRE, directeur du Journal des Tissus.
LEGENTIL, négociant, membre de la chambre de commerce.

MICHEL, rédacteur du Journal du Commerce.
MIGNOT, agrégé, professeur de droit commercial à Rouen.
PANCE, ancien agrégé au tribunal de commerce de Paris.
PARISOT, chef de la division des archives au ministère de la marine.
PELOUZE père, ancien directeur des forges du Creuzot.
PELOUZE fils, répétiteur à l'Ecole Polytechnique, essayeur à la Monnaie.

EMILE PEREYRE, concessionnaire du chemin de fer de Paris à St-Germain.
POMMIER, directeur de l'Echo des Halles.
RIEUBLANC, chef de la division des approvisionnements de Paris.
HORACE SAY, négociant, membre de la chambre de commerce.

ET UN GRAND NOMBRE DE NEGOCIANTS ET DE MANUFACTURIERS.

L'ouvrage entier dans lequel il entrera un grand nombre de plans géographiques et hydrographiques, de tableaux synoptiques et statistiques, sera imprimé à deux colonnes, format petit in-4°, en caractères neufs, et formera de 80 à 90 livraisons, de deux feuilles chacune, qui paraîtront de samedi en samedi à partir du 20 novembre courant.

(1604 2)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

7^{me} Division militaire.

FOURNITURE DE BLÉ-FROMENT PAR ADJUDICATION,

Pour le service des vivres de la guerre, en 1836.

Le public est prévenu qu'il sera procédé, par voie d'adjudication publique et sur soumissions cachetées, aux quantités de blé-froment indiquées pour les places ci-après ; savoir :

Rhône.
Lyon, 16,000 quintaux métriques en 8 lots de 2,000 chacun. L'adjudication se fera à Lyon.

Ain.
Bourg, 1,200 quintaux métriques, en 2 lots de 600 chacun. L'adjudication se fera à Bourg.

Isère.
Grenoble, 12,000 quintaux métriques, en 6 lots de 2,000 chacun.

Vienne, 1,500 quintaux métriques, en 3 lots de 500 chacun. L'adjudication aura lieu à Grenoble.

Hautes-Alpes.
Briançon, 4,000 quintaux métriques, en 4 lots de 1,000 chacun. L'adjudication se fera à Briançon.

Embrun, 500 quintaux métriques, en 1 seul lot.
Mont-Dauphin, 300 quintaux métriques en 1 seul lot. L'adjudication se fera à Gap.

Drôme.
Valence, 3,500 quintaux métriques, en 5 lots de 700 chacun.

Montélimar, 1,200 quintaux métriques, en deux lots de 600 chacun.

Romans, 1,200 quintaux métriques, en 2 lots de 600 chacun. L'adjudication se fera à Valence.

Loire.
Montbrison, 1,200 quintaux métriques, en 2 lots de 600 chacun.

Roanne, 500 quintaux métriques, en 2 lots de 250 chacun. L'adjudication se fera à Montbrison.

Le poids des grains exigé par hectolitre, pour les places de Bourg, Grenoble, Valence et Montbrison, est fixé à celui reconnu de la 2^{me} qualité de froment de la dernière récolte. Et pour celles de Lyon, Gap et Briançon, au minimum de 74 kilogrammes, également par hectolitre, de blé-froment indigène de la récolte de 1835.

Seront aussi admis dans les fournitures les blés exotiques d'essence dure à 76 kilogrammes et d'essence tendre à 75 kilogrammes l'hectolitre.

Les adjudications auront lieu, à midi précis, le mercredi seize décembre prochain, à l'Hôtel-de-Ville de chacune des places désignées pour cette opération.

Les personnes qui voudront concourir aux adjudications devront déposer, à Lyon, dans les bureaux de l'intendant militaire de la division, rue de la Liberté, n. 7, ou dans ceux du sous-intendant militaire, rue de la Reine, n. 20 ; et pour les autres places, dans les bureaux des sous-intendants militaires de ces résidences, les premiers jours de décembre, et jusqu'au 6 dudit mois au plus tard, une soumission préparatoire qui n'indiquera que les noms, le domicile et la qualité du soumissionnaire. Cette soumission devra être accompagnée, savoir :

Si le soumissionnaire est négociant, d'une attestation de solvabilité délivrée par trois négociants inscrits sur la liste des notables commerçants, laquelle attestation sera dûment légalisée ;

S'il est propriétaire, d'une semblable attestation délivrée par le sous-préfet de l'arrondissement dans lequel il réside.

Toutefois, seront dispensés de produire les attestations ci-dessus, les membres de la chambre de commerce et des tribunaux, les négociants inscrits sur la liste des notables, et enfin les personnes admises aux adjudications qui ont eu lieu le 4 décembre 1834, ou depuis.

Les personnes auxquelles ces dispositions s'appliquent devront mentionner, dans leur soumission préparatoire, le titre qu'elles ont pour en profiter, et faire légaliser leur signature.

Les étrangers, non naturalisés Français, sont exclus du concours.

A l'issue de la séance tenue par la commission chargée de délibérer sur la capacité des soumissionnaires, sans exception, le sous-intendant prévient les personnes qui auront été admises à présenter une soumission définitive.

Les soumissionnaires admis auront la faculté de concourir pour la totalité, ou pour une partie, des places et des lots où il y aura des gains à fournir, mais ils devront établir une soumission spéciale pour chaque place et pour chaque lot.

Elles seront écrites sur papier timbré, et conformes au modèle faisant suite au cahier des charges, dont on pourra prendre connaissance, tous les jours de dix à quatre heures, dans les bureaux du sous-intendant militaire, à Lyon, rue de la Reine, n° 20. Elles stipuleront la quantité de blé à fournir, ainsi que le prix par quintal métrique.

Les soumissions définitives, établies comme il est dit ci-dessus, seront mises chacune sous une enveloppe cachetée avec soin, et portant pour suscription : *Soumission pour la fourniture de... quintaux métriques de froment, dans la place de...*

Elles seront adressées au président de la commission, à Lyon, rue de la Liberté, n° 7, ou lui seront remises à la séance publique qui aura lieu, pour l'adjudication, le mercredi 16 décembre prochain.

Les soumissionnaires qui n'assisteraient pas à la séance pourront y être représentés, soit par un fondé de pouvoirs, soit par une personne d'une solvabilité notoire se portant fort pour eux.

A Lyon, le 18 novembre 1835.

Le sous-intendant militaire, VERNE.

Syphilis

ET

Mala dies Cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF

de séné,

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que : BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramené par son usage à la santé la plus parfaite ; il en a été de même de celles atteintes de GALES, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS

DE LA PEAU, ERUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très agréable et d'un emploi facile ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux *accidens mercuriels*.

Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France. On fait des envois. (Affranchir.)

(1256 26)

CHOCOLATS DES GOURMETS ET DES PERSONNES DÉLICATES.

FABRIQUE DE DEBAUVE ET GALLAIS,

Rue des Saints-Pères, n° 36, à Paris.

Les chocolats de santé, à la vanille, de MM. Debauve et Gallais, sont depuis long-temps renommés par leur délicatesse et leurs propriétés saluaires ; mais cette maison est principalement connue par l'invention du *chocolat analeptique* ou *réparateur au salep de Perse*. C'est un des aliments les plus convenables aux convalescents et aux personnes amaigries qui désirent renouveler leur *embonpoint* ; e les y trouvent, sous un petit volume, une nourriture abondante, de facile digestion et non moins agréable que restaurant. Son usage est spécialement utile aux individus dont l'estomac est affaibli, soit par l'âge, soit par des maladies, soit par des affections morales, des excès ou des fatigues, soit encore par l'abus des fruits et du régime débilitant.

Le dépôt des chocolats de MM. Debauve et Gallais, est : A Lyon, chez M. Perrathon et C^e, rue St Pierre ; à Grenoble, chez M. Deschenaux, négociant ; à Tivars, chez M. Michel, pharmacien. (1635)

BOURSE DE PARIS du 27 novembre.

La petite baisse d'aujourd'hui n'a pas de cause connue. Le coin légitimiste a prétendu que les troupes portugaises envoyées en Espagne s'étaient insurgées ; mais cette nouvelle n'a trouvé aucun crédit.

Cinq pour cent,	108f 65	108f 65	108f 60	108f 60
— fin courant,	108f 70	108f 70	108f 55	108f 60
Quatre pour cent,	99f 50			
Trois pour cent,	81f 10	81f 10	81f 10	81f 10
— fin courant,	81f 25	81f 25	81f 10	81f 10
Rentes de Naples,	99f 60	99f 60	99f 50	99f 50
— fin courant,	99f 50	99f 60	99f 50	99f 50
Rentes perpétuel,	36 1/2			
Emprunt cortès,				
Act. de la banque,	2150	2147	50	
Quatre canaux,	1207	50		
Caisse hypothec.,	710			
Emprunt d'Haïti,	380			

LYON

V. PENICAUD,
Rédacteur, l'un des Gérans.